AR Prefecture

006-210600060-20200715-2020072-DE Reçu le 20/07/2020 Publié le 20/07/2020

DELIBERATION N° 2020-7-2

REPUBLIQUE FRANCAISE MARITIMES

DEPARTEMENT DES ALPES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Séance du 15 JUILLET 2020

<u>Date de convocation</u>: 08.07.2020

L'an deux mil vingt et le quinze juillet à 17h30, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal BONSIGNORE, Maire d'Aspremont.

<u>Présents</u>:

M. BONSIGNORE Pascal

M. ARZANI Jean-Pierre

M. SICRE Jean-Louis

M. Joël PIERACCINI

Mme FAYOLLE Patricia

M. CHAIX Michel

Mme LEURETTE Catherine

Mme GIGNOUX Laure

M. ANDRIO Franck

M. MERCIER Thierry

M. LE MORVAN Gilles

Mme HAM Emmanuelle

M. COUBETERGUES Benoît

M. BARBIER Olivier

Mme VONNER Isabelle

M. GIAUFFRET-SIMONGIOVANI Caroline

Mme DI BARTOLO Claire

Excuses:

Mme PERNOT Chantal a donné pouvoir à M. Joël PIERACCINI

Absents:

Mme LEBRETON Elisabeth

Mme Patricia FAYOLLE a été nommé(e) secrétaire de séance

AR Prefecture

006-210600060-20200715-2020072-DE Reçu le 20/07/2020 Publié le 20/07/2020

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents: 17 Pour 18
Pouvoirs: 1 Contre 0
Votants: 18 Abstentions: 0

OBJET: COMPTE DE GESTION 2019

Après vérification du budget primitif de l'exercice 2019 des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres et de recettes, des bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Mme BONNAUD, Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus. Au registre sont les signatures.

Aspremont, le 15 Juillet 2020

Le Maire,
Pascal BONSIGNORE